

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MAI 2021

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

- La décision d'attribuer le marché relatif aux travaux de réaménagement de la rue Marcel Bathier à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 132 995,20 € HT.

- La décision d'accepter que le 3ème marché de producteurs puisse se dérouler le vendredi 28 mai 2021 sur la Place du Général Leclerc.

- La décision de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité la procédure adaptée pour les marchés correspondants aux lots 02 Charpente bois - couverture et 09 électricité relatifs aux travaux d'aménagements de l'étage de la Mairie en bureaux.

- La décision de virer des crédits :

du chapitre 020 dépenses imprévues : - 1 100 €

vers l'opération n°863 Restauration de l'orgue de l'église, compte 213 : 100 €

vers l'opération n°913 Travaux de réhabilitation sur le bâti 2020-2021 compte 21318 :+ 1000 €

- La décision de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité la procédure adaptée pour le marché correspondant au lot 04 menuiseries intérieures relatif aux travaux d'aménagement de l'étage de la Mairie en bureaux.

1/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique, à temps complet.

2/ BUDGET SUPPLÉMENTAIRE.

Budget Général : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, y compris les reports et les restes à réaliser, de la façon suivante :

- en section de fonctionnement : 1 400 000 €

- en section d'investissement : 1 224 700 €

Budget Assainissement : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, y compris les reports et les restes à réaliser, de la façon suivante :

- en section de fonctionnement : 190 000 €

- en section d'investissement : 169 820 €

3/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Conseil Municipal approuve avec 22 voix pour et 1 abstention contre les ajustements prévus pour les subventions aux associations suite à leur demande.

4/ SDE 03 PLANS DE FINANCEMENT.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement des 12 projecteurs existants du Château par 22 nouveaux projecteurs LED et la réalisation d'une tranchée pour enfouir le câble d'alimentation.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 34 730 €. Il restera à la charge de la commune 6 693 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de l'éclairage du château et la programmation des travaux à venir :

- La dissimulation des réseaux «Grattebine» pour un montant de travaux estimatif restant à la charge de la Commune de 15 000 €, en 2022.
- L'éclairage public « Grattebine » pour un montant de travaux estimatif restant à la charge de la Commune de 12 950 €, en 2022.
- L'éclairage public «Rue JM Malbrunot» pour un montant de travaux de 9 750 € restant à la charge de la Commune, en 2023
- L'éclairage public «Les Joncs» pour un montant de travaux de 6 000 € restant à la charge de la Commune, en 2023.

5/ TRAVAUX DE CONSOLIDATION DES BERGES DE LA BESBRE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR.

Monsieur le Maire expose au Conseil que les intempéries de ces dernières années ont provoqué des dégâts importants sur les berges de la Besbre sur le camping, le quai de la Besbre et la rue de la prairie. Des travaux de consolidation doivent être entrepris.

Le coût total de la dépense est de 82 707,56 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention DETR représentant 45% du coût HT du projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme de réparation et de consolidation des berges de la Besbre et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

6/ MODIFICATION DES VOIES-COMPLÉMENT.

Monsieur le Maire présente les conclusions de la Commission Voirie qui s'est réunie le 31 mars 2021 et propose à l'assemblée délibérante de dénommer les voies suivantes: Rue de l'activité, Chemin de la Vernière, Impasse des Caves, Chemin des Devets, Impasse des Vérités, Chemin des chênes, Allée de la Piscine, Chemin du Tacot, Rue de l'économie, Chemin de la Martinière, Chemin des Sapins, Impasse du Peu, Impasse du Genevrier, Chemin de Chez marque, Chemin de chez Diot, Impasse des Coquets.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dénomination de ces nouvelles voies.

7/ INCORPORATION D'UNE PARCELLE (BL n°45) DANS LE DOMAINE COMMUNAL.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le propriétaire de la parcelle BL n°45 n' a pas pu être identifié, la commune a engagé une procédure de bien vacant et sans maître pour acquérir cette parcelle ; en respect de la procédure et en application de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est proposé au Conseil d'intégrer cette parcelle dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'incorporation de la parcelle cadastrée section BL numéro 45 dans le patrimoine communal.

8/ PARCOURS D'ORIENTATION SUR LA COMMUNE DE LAPALISSE.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue du dernier conseil municipal, trois parcours d'orientation sont en cours d'aménagement en ville. Monsieur le Maire propose d'officialiser la démarche de classement des sites de pratique des sports de nature de la ville à l'inventaire du Conseil Départemental au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de l'Allier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'inscription des parcours au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

9/ PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour inscrire des nouveaux itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription du Chemin de Blénière, du Chemin de Marcadière, du Chemin de Chez Papon aux Ronfaux, du Chemin des Ronfaux aux Forgeats au PDIPR.

10/ JURÉS D'ASSISES.

Conformément à l'arrêté relatif à la constitution de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2022 selon la circulaire n°10/2021 du 25 février 2021, 5 personnes issues de la liste électorale sont tirées au sort afin que leurs noms soient transmis au Tribunal de Grande Instance de Moulins.

11/ ALIÉNATION D'UN PAVILLON LOCATIF SOCIAL PAR ALLIER HABITAT.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Allier Habitat envisage de vendre aux locataires un logement social situé au n°4 Rue des Bruyères à Lapalisse.

Cette vente intervient dans le cadre du programme de développement de l'accession sociale à la propriété. La commune d'implantation du projet doit être consultée.

Aussi le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour l'aliénation du logement social situé au n°4 rue des Bruyères.

12/ QUESTIONS DIVERSES.

- Convention de Partenariat relative à la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité et d'un premier accueil universel :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Conseil Départemental propose de signer une Convention de partenariat relative à la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité et d'un premier accueil universel dans le département de l'Allier.

Cet accueil a vocation à recevoir toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social.

Cette convention vise l'amélioration de l'accès aux droits et le cas échéant la mise en place d'un accompagnement répondant aux besoins de la personne en vue d'une prise de relais éventuelle, avec une orientation adaptée.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat relative à la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité et d'un premier accueil universel dans le département de l' Allier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 47.

Fait à LAPALISSE, le 19 mai 2021
Le Maire,

